



**Le Président de la Communauté
de communes du Gâtinais en Bourgogne**

à

M. Patrick DUQUENNOY
Manager France
La Brohinière Z.A. Ouest
35 360 Montauban de Bretagne

Objet : Autorisation au titre des ICPE - Article R. 181-13
3° du code de l'environnement
Dossier suivi par : Mathias PEGALAJAR
Tél. : 03.86.83.60.98 06.20.78.60.98
Courriel : mathiaspegalajar@gatinais-bourgogne.fr
Référence : D25-675-MP

Chéroy, le **28 OCT. 2025**

Je soussigné, Jean-François CHABOLLE, Président de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, propriétaire des parcelles section YT n°0037 sur la commune de Fouchères, section ZP n°0031 sur la commune de Subligny et section YI n°0008 sur la commune de Villeneuve-la-Dondagre :

Vu la délibération n°2023-11-20 autorisant le Président à signer la Promesse de vente avec la société NewCold RE FR SAS,

Vu la promesse de vente signée le 6 décembre 2023,

Vu l'avenant n°1 la promesse de vente signé le 6 décembre 2024,

Considérant la demande de la société NewCold RE FR SAS, de bénéficier d'une autorisation pour implanter son unité sur ces parcelles,

AUTORISE

La société NewCold RE FR SAS à y réaliser son projet.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery

